



LEGENDE :

	PERIMETRE DU LOTISSEMENT		MURET TECHNIQUE (COFFRETS + BOITE AUX LETTRES)
	ALTIMETRIE DU TERRAIN NATUREL		ACCES VEHICULE ET AIRE DE STATIONNEMENT POSITION OBLIGATOIRE (Matériau granulaire) PLATEAU DRAINANT SOUS EMPRISE
	ESPACES PRIVATIFS		ACCES VEHICULE ET AIRE DE STATIONNEMENT POSITION CONSEILLEE (Matériau granulaire) PLATEAU DRAINANT SOUS EMPRISE
	ESPACES PRIVATIFS - LOT LOGEMENT LOCATIF SOCIAL		STATIONNEMENT (Pavés engazonnés)
	NUMERO ET CONTENANCE APPROXIMATIVE DU LOT (1)		CHAUSSEE - CHEMINEMENT Doux
	LIMITE DE ZONE INCONSTRUCTIBLE DANS LE LOT		ESPACE VERT - NOUE
	ZONE LIMITE A 3,50 M EN HAUTEUR		POINT DE PRESENTATION DES CONTAINERS OM
	ZONE D'ACCROCHE OBLIGATOIRE ENTRE 0,50 M et 2,00 M POUR AU MOINS 1/3 DE LA FACADE		
	IMPLANTATION OBLIGATOIRE EN LIMITE		

(1) Les superficies et les cotes ne seront définitives qu'après bornage.